Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_110-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 juin 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 29 mai 2026, soit au moins cinq jours francs avant la séance.
Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 juin 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN.

Présents :
Thomas ALLAIN, Pierrick AUFFRAY, Régis BAUNIN, Thierry BEAUJOUAN, Nathalie BERTHO, Jocelyne BLANCHARD, Didier BOUGET, Marie-Claire BRAULT, Matthieu CHANEL, Arnaud CHAUVIN, Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN, Marcel DIVET, Vincent DUCLOYER, Nadine EDOM, Julie FAUDET, Marie-Josèphe FERRIER, Audrey GROSHENY, Pascal GUERRO, Loïc HERVOIR, Kristelle JUILLET, Patrick JUMEL, Didier LE CHENECHAL, Véronique LE DUC, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Nelly LUC, Odile MAUNY, Sylvie MONNIER, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Delphine NORMAND, Rémi PITRE, Thérèse PLANCHENAULT, Pierre-Yves REBOUX, Jean-Marie RYO, Mickaël TANGUY, Françoise UGUET, Christophe VERON

Pouvoirs :
Florence ADAM donne pouvoir à Pierre-Yves REBOUX,
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRETRE,
Marie-Anne MONVOISIN donne pouvoir à Loïc HERVOIR,
Nelly PIERSON donne pouvoir à Christophe VERON,
Christophe RICAUD donne pouvoir à Jean-François DANIEL
Florence RIGAUD donne pouvoir à Thomas ALLAIN
Christophe ROUL donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
Marie-Claire RUAULT-DUBORD donne pouvoir à Roger MORAZIN
Mireille SALMON donne pouvoir à Nelly LUC
Fabien VIRONDEAU donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Florence ADAM, Ronan BOYET, Valérie DUVAL, Delphine HINRY, Maela LE CORRE, José MERCIER, Marie-Anne MONVOISIN, Nelly PIERSON, Hugues RAFFEGEAU, Christophe RICAUD, Florence RIGAUD, Christophe ROUL, Marie-Claire RUAULT-DUBORD, Mireille SALMON, Nicolas TEXIER, Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Thomas ALLAIN

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 39 Pouvoirs : 10 Absents excusés : 16	Délibération n°2026-04-110 Mise à jour des statuts de l'Office de tourisme intercommunal et de son fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_110-DE

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L.133-2, L.133-19 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-16, L.1412-2, L.2221-1 et suivants, R.2221-1 à 17, R.2221-63 à 71 et R.2221-95 à 98 ;

Vu la compétence Promotion du Tourisme, dont la création d'offices de tourisme prise en 2017 par Vallons de Haute Bretagne communauté ;

Vu la stratégie de Développement Touristique adoptée le 5 juillet 2017 et son axe stratégique 3 « Accroître les retombées économiques en développant une offre nouvelle » qui prévoit de développer l'accueil des touristes sur son territoire ;

Vu l'adoption du Schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique par délibération le 28 avril 2022 qui prévoit dans son plan d'action la création d'une structure juridique portant le projet touristique de Vallons de Haute Bretagne Communauté soit l'accueil et la promotion touristique de son territoire ;

Vu la création de l'office de tourisme communautaire par délibération du Conseil Communautaire de VHBC le 9 novembre 2023 sous statut de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Suite aux élections communales et intercommunales de 2026, un Conseil d'exploitation pour l'Office de tourisme d'installation s'est réuni le 19 mai 2026 et a élu son président et vice-président.

Il convient de modifier les statuts de l'office de tourisme sur les points suivants :

- Le collège des élus est représenté par la commission tourisme de VHBC. Le nombre de représentants du collège des professionnels ne peut excéder le tiers des membres composant le collège des élus.
- Il est également proposé que la vice-présidente au tourisme de VHBC soit Présidente de droit de l'office de Tourisme.
- Précisions sur les modalités d'élections des membres du conseil d'exploitation.

Par conséquent et conformément aux statuts, il est proposé de valider la composition du Conseil d'Exploitation comme suit :

- Parmi le collège élus
  - Présidente : Delphine HINRY
  - Vice-président : Loïc HERVOIR

- Collège de professionnels
  - Aurélie Lefèvre
  - Mikaël Kerlidou
  - Christophe Robert
  - Laurent Peurois
  - Benoit Sulak

Il est proposé que le Conseil Communautaire de VHBC délègue une partie de ses attributions au Conseil d'exploitation de l'OT comme suit :

- Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions annuel validés en conseil communautaire avec le budget associé
- Fixation des tarifs des produits touristiques et produits boutiques
- Fixation des tarifs de l'éco-camping des Buis
- Fixation des adhésions et partenariats avec les acteurs du tourisme
- Validation le règlement intérieur de l'OT, des conditions générales de vente liées à la commercialisation et leurs évolutions

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_110-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la composition de l'organe délibérant de l'Office de Tourisme :
    - Président : Delphine Hinry
    - Vice-président : Loïc Hervoir
    - Collège de professionnels
        - Aurélie Lefèvre
        - Mikaël Kerlidou
        - Christophe Robert
        - Laurent Peurois
        - Benoit Sulak
    - D'autoriser les délégations de pouvoir du Conseil d'exploitation détaillées ci-dessus

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 juin 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN



Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260604-D2026_04_110-DE